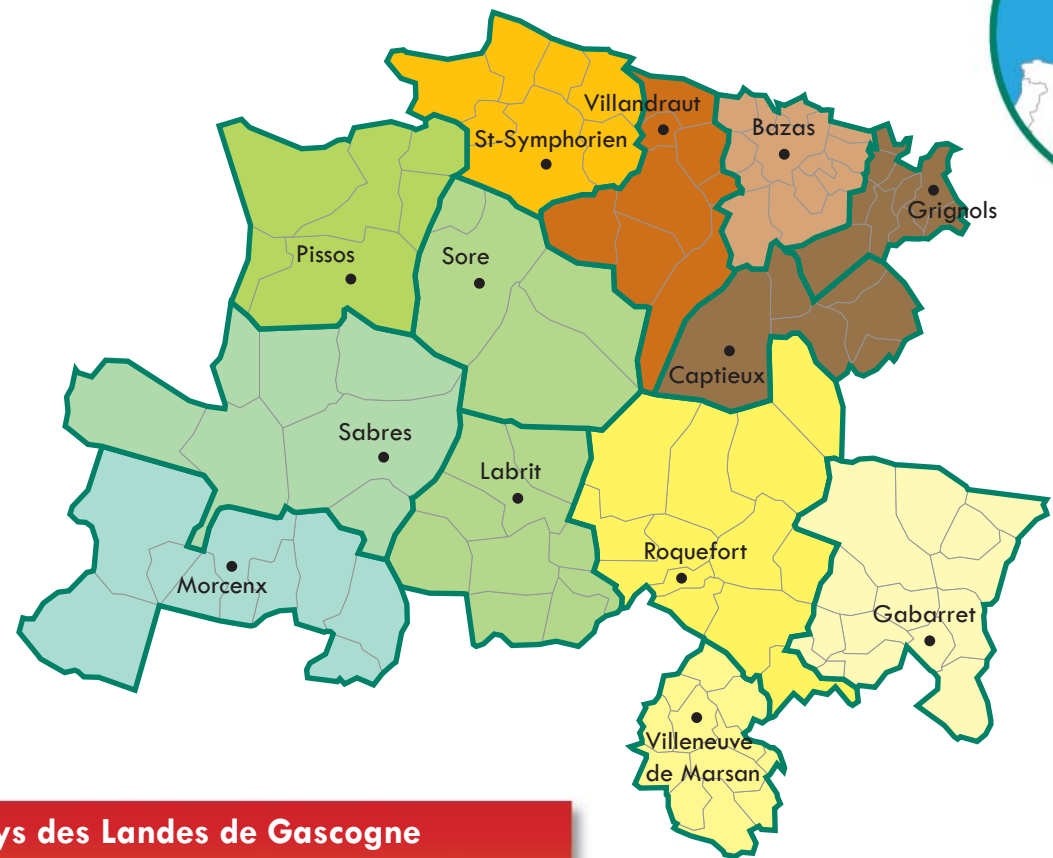


TERRITOIRE ÉLIGIBLE



Pays des Landes de Gascogne

- 118 communes
- 11 Communautés de Communes
- 4 800 km² - Plus grand Pays d'Aquitaine
- 79 % d'espace boisé
- 63 000 habitants
- 13 hab/km²
- 70 % des communes ont moins de 500 habitants
- 5 000 entreprises

▲ CHIFFRES CLÉS

Pour toute information concernant une idée de projet, notre équipe du Pays des Landes de Gascogne est à votre écoute.

www.pays-landesdegascogne.org

+33(5) 58 04 43 43

Pour nous écrire :

Monsieur le Président
GAL LANDES DE GASCOGNE
 Place de la Mairie - BP 1 - 40630 SABRES



>> Avec la collaboration et le soutien de :



Conception : PLG / Crédits photos : SZ - CG 40 - PLG / Impression : Copylet MdM - 05 58 46 00 00

**PROGRAMME LEADER
 2007 - 2013**

Un outil au service de vos projets



- Pays des Landes de Gascogne
- Parc Naturel Régional
- Groupement de Communes
- Communes
- Associations
- Organismes professionnels
- Chambres consulaires

**L'EUROPE est partenaire
 de vos PROJETS sur le PAYS
 des Landes de Gascogne**



“ Les Landes de Gascogne :
une forêt à vivre, une identité à partager ”



POUR QUOI FAIRE ?

FÉDÉRER LES HABITANTS autour des valeurs de cet espace forestier particulier, qui offre une qualité de vie préservée.

IMPLIQUER ENTREPRISES ET CONSOMMATEURS dans un mode de développement économique respectueux des richesses naturelles de cet espace.

FAIRE VIVRE CE TERRITOIRE, AVEC TOUS SES HABITANTS.



COMMENT ?

PAR DES ACTIONS INTÉGRÉES AUX THÈMES DE L'HABITAT/URBANISME, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES SERVICES :

- mise en valeur des paysages, préservation de l'environnement et enrichissement de l'identité du territoire,
- accueil de nouvelles entreprises, développement des filières économiques emblématiques du territoire, amélioration de l'offre commerciale et de services de proximité,
- actions citoyennes avec la participation des habitants, services en matière de santé et d'accessibilité, actions en direction des jeunes, actions pour mieux connaître, faire connaître et reconnaître le territoire et ses habitants, et pour favoriser l'accès et l'usage des TIC.

PAR DES ACTIONS PARTENARIALES, AVEC D'AUTRES TERRITOIRES, EN FRANCE, EN EUROPE, AU MAGHREB.

AVEC QUELLES AIDES ?

DES AIDES PUBLIQUES de l'Etat, de la Région, du Département ou d'autres collectivités locales,

UNE AIDE DU FEADER, pouvant aller jusqu'à **55%** de la dépense publique totale.

Vous avez
un projet
nous pouvons vous
AIDER



Vous (Communauté de Communes, Commune, Association etc.) avez une idée de projet et vous avez besoin d'un appui pour l'affiner...

>> Adressez vous directement au Pays des Landes de Gascogne.

En fonction de la nature de votre projet, un chargé de mission du Pays des Landes de Gascogne ou Parc Naturel Régional pourra vous aider à construire votre projet :

- en vous mettant en lien avec des partenaires,
- en vous conseillant sur la méthodologie et la stratégie de mise en oeuvre,
- en identifiant avec vous les financements à solliciter.

Vous (Communauté de Communes, Commune, Association etc.) souhaitez une aide européenne LEADER pour mettre en oeuvre un projet...

ÉTAPE 1

Avant d'engager toute dépense, envoyer un courrier de demande, avec une note présentant votre projet et éventuellement son budget et son plan de financement prévisionnels, à :

Monsieur le Président
GAL LANDES DE GASCOGNE
Pays des Landes de Gascogne
Place de la Maire - BP 1 - 40630 SABRES

ÉTAPE 2

Le Pays des Landes de Gascogne accuse réception de votre demande (cet accusé ne vaut pas acceptation de la demande).

Un chargé de mission vous aide à constituer le dossier de demande de financement et il vérifie que votre projet s'inscrit bien dans la stratégie du GAL LANDES DE GASCOGNE.

ÉTAPE 3

La subvention LEADER vous sera versée sous 4 conditions :

- L'action cofinancée doit être réalisée (factures acquittées) dans les délais fixés dans la convention entre le GAL et vous,
- Les factures présentées doivent être éligibles à LEADER,
- L'action doit faire l'objet d'une communication sur l'aide européenne LEADER,
- Vous avez effectivement perçu les autres subventions publiques prévues sur l'action.

>> En fonction de la nature de votre projet, d'autres conditions peuvent être requises.

ÉTAPE 4

L'éligibilité de votre projet est soumise à 2 conditions :

- Avis favorable du Comité de Programmation du GAL LANDES DE GASCOGNE (se réunit en moyenne une fois par trimestre),
- Conformité du projet à la réglementation (avis du service instructeur : DDAF, DRAF selon la nature du projet).

Vous pouvez démarrer votre projet (devis signé, lancement d'une procédure de marché, etc.) dès réception de l'Accusé de Réception de votre demande mais sans l'assurance que votre demande soit acceptée.